Invite le Secrétaire exécutif à suivre de près les études qui seront entreprises en exécution des résolutions susmentionnées, à faire figurer dans les prochains numéros de l'*Etude* et du *Bulletin*, ainsi que dans les sections pertinentes des programmes de travail du secrétariat, les résultats des enquêtes consacrées à ces problèmes et à consulter les gouvernements de la région sur les moyens qui permettraient au secrétariat de continuer à contribuer à l'examen des questions visées aux paragraphes précédents.

2

Rapport du Comité des transports intérieurs

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 11 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/365)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte du rapport sur la deuxième session du Comité des transports intérieurs (E/CN.11/350),

Notant avec satisfaction l'heureux achèvement du voyage d'étude entrepris par des experts de l'exploitation et de la signalisation ferroviaires de la région ainsi que les progrès réalisés dans la création d'un centre de formation professionnelle des chemins de fer,

Félicite le Comité des travaux utiles qu'il a ainsi accomplis;

Approuve le rapport du Comité ainsi que le programme général de travail et les projets particuliers qui y figurent;

Modifie le mandat du Sous-Comité des voies fluviales contenu dans le document E/CN.11/TRANS/81 en ajoutant les mots "et (en coopération avec l'IMCO, lorsque celle-ci sera établie) le cabotage entre ports du même pays, en liaison avec les transports intérieurs", à la fin de la première partie de l'alinéa *b*, après les mots "transports sur les voies navigables intérieures", et en ajoutant les mots "et (en coopération avec l'IMCO, lorsque celle-ci sera établie) les problèmes du cabotage, en liaison avec les transports intérieurs" après les mots "problèmes des transports sur les voies navigables intérieures" à la fin de l'alinéa *e*; et

Prie le Secrétaire exécutif, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique et les institutions spécialisées intéressées, de prendre des mesures en vue de la mise en œuvre rapide des recommandations du Comité et de faire rapport à la Commission lors de sa prochaine session.

3

Rapport du Comité de l'industrie et du commerce

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 12 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/361/Rev.2)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Prend acte avec satisfaction du rapport sur la cinquième session du Comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/357) et des travaux entrepris par le secrétariat;

Prenant note en particulier de l'efficacité de la méthode qui a fait confier une grande partie du travail à des sous-comités, à des groupes de travail d'experts et à des conférences spéciales,

Félicite le Comité de l'œuvre utile qu'il a accomplie;

Approuve le rapport du Comité et les recommandations qui y figurent;

Invite le Secrétaire exécutif à étudier la possibilité d'établir un institut pour la formation du personnel de direction dans la région avec le concours de l'AAT; et

Invite en outre le Secrétaire exécutif à transmettre les recommandations du rapport aux pays, pour qu'ils puissent prendre les mesures appropriées.

4

Rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 12 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/366)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant étudié le rapport annuel du Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/352),

Ayant pris note de la résolution 417 (XIV) du Conseil économique et social, relative à la coopération internationale en matière de régularisation et d'utilisation des eaux et en matière de mise en valeur des terres arides,

Réaffirme l'opinion exprimée dans la résolution E/CN.11/292 que la Commission a adoptée à sa septième session, selon laquelle la défense contre les inondations est une partie fondamentale de l'aménagement intégral des bassins fluviaux et ne peut être séparée de ce problème;

Félicite le Bureau des mesures prises et des progrès réalisés en ce qui concerne l'encouragement des projets d'aménagement à buts multiples des bassins fluviaux;

Approuve le programme de travail du Bureau;

Recommande de tenir en 1954 une Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques.

5

Rapport sur la deuxième Conférence régionale de statisticiens de la région de la CEAEO

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 12 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/364)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Prend note avec satisfaction du rapport sur la deuxième Conférence régionale de statisticiens de la région de la CEAEO (E/CN.11/354);

Approuve les recommandations qui y figurent; et

Presse les gouvernements de la région d'étudier ces recommandations en vue de leur application pour l'amélioration des statistiques de la production et des prix.

6

Activités d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies dans la région de la CEAEO

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 12 FÉVRIER 1953 (E/CN.11/369)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant la valeur et l'importance croissante de l'assistance technique dans les programmes de développement économique des pays de la région,